

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

SECRETARIAT GENERAL

La Rochelle, le

1 MAR 2002

SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA
NATURE ET DES SITES

N°02-483

ARRÊTÉ

Portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
à la liste des objets mobiliers classés

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour application de la dite loi ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers en date du 14 septembre 2001 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente – Maritime ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'objet mobilier ci – après désigné est inscrit sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés dans l'attente d'une mesure de classement :

Commune de La Ronde : église (17)
- Orgue polyphone, 1854.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Charente-Maritime, Le Maire de LA RONDE ainsi que l'affectataire, sont responsables chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
Pour le Secrétaire Général,
Le Chef du Service de l'Environnement,


Jean Marie TINEVEZ

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé René BIDAL